



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 24/11/2023 /

Dossier complet le : 24/11/2023

N° d'enregistrement : F09323P0339

### 1 Intitulé du projet

Construction d'une centrale photovoltaïque en ombrière inférieure à 1 MWc

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Essenciel Energies

Raison sociale

Essenciel Energies

N° SIRET

8 8 9 2 7 3 7 6 9

Type de société (SA, SCI...)

SASU

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

LANDES

Prénom(s)

Eric

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30	Installations photovoltaïques de production d'électricité d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc et inférieure à 1 MWc

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une centrale photovoltaïque en ombrière de 750 kWc environ clôturée.

Le projet prend place sur la parcelle AC15 (9394 m<sup>2</sup>) à Jonquières (Vaucluse). La parcelle, localisée en zone A du PLU, est une jachère de plus de 10 ans, sans avoir jamais été enregistrée au Registre Parcellaire Graphique (RPG) depuis au moins 15 ans. La parcelle ne se trouve pas au sein d'une exploitation agricole et n'a pas fait l'objet d'une exploitation agricole depuis.

L'installation photovoltaïque comprendra : des structures portant des modules photovoltaïques disposées sur des fondations plantées dans le sol (pieux battus), une clôture et un chemin périphérique ainsi qu'un poste électrique. Il est prévu la mise en place de trackers (suiveurs) solaires simple axe (suivi de la course du soleil pour garantir une production optimale et lissée au cours de la journée).

La parcelle du projet se trouve à proximité du réseau ENEDIS Haute Tension (20 000 Volts). Le raccordement de la future centrale ne nécessitera pas de travaux complexes.

Une cabane en parpaing de 4 m<sup>2</sup> devra être démolie.

#### 4.2 Objectifs du projet

Ce projet s'inscrit dans les objectifs dans le plan climat de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur « Une COP d'avance », intégré dans le Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), s'inscrit dans cette politique nationale avec des objectifs très ambitieux pour le développement du solaire photovoltaïque sur le territoire.

L'urgence climatique pousse à développer la filière photovoltaïque au travers de sites "pertinents" situés à proximité des zones de consommation de l'électricité sur des terrains où les enjeux environnementaux, paysagers et agricoles sont faibles.

La réalisation du projet vise bien à participer à l'accroissement de la part des énergies renouvelables dans la production nationale d'énergie et atteindre les objectifs fixés à l'échelle régionale, dans le respect des doctrines de développement local publiées par les Services de l'État, et avec l'accord des collectivités locales.



## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux est se décompose en plusieurs phases :

- La préparation du chantier : préparation du chantier (base vie, aires de stockage et de stationnement, zone de stockage des déchets)et du terrain (décapage surfacique si nécessaire), création des pistes, mise en place de la clôture.
- Mise en œuvre des installations photovoltaïques : structures porteuses, système d'intégration des panneaux, fixation des modules.
- Câblage et raccordement : les dispositifs hors sol destinés au passage des câbles électriques sont installés et les câbles posés. Les locaux techniques (transformateur et poste de livraison) sont installés et raccordés.
- Mise sous tension des postes de livraison et mise en service de l'installation.

Un plan de circulation sera défini afin de limiter les débordements de circulation et les tassements non nécessaires. Plusieurs types d'engins seront présents sur le chantier : foreuse et batteuse de pieux, chariot rotatif et mini-pelle.

Un document synthétisant les démarches environnementales et de sécurité sur le chantier sera produit.

La durée estimée de la phase travaux est de deux mois maximum.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La durée d'exploitation de la centrale est prévue sur une durée variant de 30 à 50 ans.

En phase d'exploitation, les interventions sur site sont réduites aux opération d'inspection et de maintenance technique (véhicules légers).

Le fonctionnement du parc photovoltaïque sera contrôlé à distance par un système de surveillance (optimisation de la production, dysfonctionnement et système de sécurité).

Le site sera entretenu par le maître d'ouvrage (fauche, nettoyage des panneaux, etc.). Aucun produit désherbant non dégradable ne sera utilisé.

Le démantèlement du parc comprendra les étapes suivantes :

- Démantèlement des panneaux avec reprise par le fournisseur et recyclage.
- Démantèlement des structures supports réversibles et recyclables.
- Démantèlement des structures annexes (clôture, onduleurs, etc.).
- Si nécessaire, travaux de terrassement ponctuel pour retrouver la topographie initiale du site.

94 % des modules à base de silicium cristallin et avec un cadre en aluminium peuvent être valorisés (chiffres SOREN).

A l'issue du démantèlement, le site retrouvera son état naturel d'origine.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le Projet fera l'objet d'une demande de déclaration préalable.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur max / Largeur max.....	130 mètres / 61 mètres
Espace inter-rangées (bord à bord).....	2,5 mètres
Hauteur max des panneaux.....	3,67 mètres
Superficie de la parcelle / Surface clôturée maximale.....	9394 m <sup>2</sup> / 8200 m <sup>2</sup>
Puissance de l'installation.....	750 kWc max

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   " E Lat. :   °   '   " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   " Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   " Lat. :   °   '   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La Commune de Jonquières est régie par un PLU. La parcelle se trouve en zone A où les ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics sont autorisés.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.



**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

Sans objet

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est concerné pas aucune ZNIEFF de type 1 et 2. La plus proche (ZNIEFF 1 "Plan de Dieu de Travaillan, Routes de Causans à Jonquières) se trouve à 5 kilomètres environ de la parcelle concernée.  Voir Annexe 8 : Zonages Réglementaires Environnementaux
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Jonquières ne se trouve pas en zone de montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche (Etang de Courthézon) se trouve à 7 km environ au Sud du site.  Voir Annexe 8 : Zonages Réglementaires Environnementaux
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jonquières n'est pas une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se trouve pas au sein d'un parc naturel régional, national, marin ou d'une réserve naturelle.  Le PNR le plus proche est le Parc Régional du Mont-Ventoux à plus de 20 km.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle se situe au sein d'un territoire couvert par un Plan de Prévention du Bruit, à cheval sur les zones A et B (exposition au bruit forte). Voir Annexe 10-1 et 10-2
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve en dehors de tout périmètre de protection d'un monument historique ou ses abords ou d'un site patrimonial remarquable. Voir Annexe 9 Source : <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/</a>
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se trouve pas au sein d'une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune de Jonquières est concernée par un PPRi. La parcelle se trouve en zone verte (aléa résiduel). <a href="https://www.georisques.gouv.fr/accueil-collectivite">https://www.georisques.gouv.fr/accueil-collectivite</a>
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle ne se situe pas sur un site ou sur des sols pollués. Source : <a href="https://www.georisques.gouv.fr">https://www.georisques.gouv.fr</a>
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La projet ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le point de captage le plus proche se trouve au Sud du village de Jonquières. Le projet n'est pas concerné par un périmètre de protection rapprochée d'un captage destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve en dehors de tout site inscrit. Annexe 9 <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/</a>

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve en dehors de tout site Natura 2000 (Habitats et Oiseaux). Le site N2000 le plus proche est à plus de 1,5 km. Annexe 6
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné de tout site classé. Annexe 9 Source : <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/</a>

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas de prélèvement d'eau, ni en phase travaux (construction et démantèlement), ni en phase exploitation.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'incidence sur les masses d'eau, ni en phase travaux (construction et démantèlement), ni en phase exploitation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est plat. Le projet ne sera pas excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas l'utilisation de ressources naturelles du sol ou sous-sol.



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un approvisionnement en eau sera nécessaire en phase chantier (sanitaire).  En phase de fonctionnement, le projet n'implique pas de besoin en eau, ni de rejet dans le réseau d'assainissement.  Une citerne sera mise en place pour les besoins incendies.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux pourra entraîner une perturbation de la biodiversité. Des mesures préventives seront mises en place (risque pollution, gestion environnementale du chantier). L'artificialisation du sol sera limitée au local technique. Les pistes internes seront en gravas non traitées, permettant l'infiltration des eaux dans le sol. L'incidence du projet sera donc faible.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est une jachère de plus de 10 ans.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas la manipulation, le transport ou le stockage de substances dangereuses.  Le site du projet n'est concerné par aucun risque technologique.  <a href="https://www.georisques.gouv.fr">https://www.georisques.gouv.fr</a>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est concerné par un aléa résiduel au titre du PPRI.  <a href="https://www.georisques.gouv.fr">https://www.georisques.gouv.fr</a>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une installation photovoltaïque est inerte, inodore et n'engendre pas de risque sanitaire, en phase travaux ou exploitation. Les centrales photovoltaïques ne sont pas soumises au régime des ICPE.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un risque sanitaire au regard de l'environnement du site.



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic sera limité à la période de chantier, soit 2 mois maximum. Le projet engendrera des déplacements supplémentaires en phase chantier liés à la présence d'engins. Cette augmentation de trafic sera temporaire et limitée aux heures d'ouverture du chantier (phase travaux et phase démantèlement). En phase exploitation, la maintenance et l'entretien du site nécessite des passages très ponctuels sur le site.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les transformateurs (phase exploitation) sont susceptibles d'émettre un bruit limité (et calfeutré).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Base Aérienne d'Orange pourra être source de nuisances sonores. En phase travaux, les engins pourront être source de bruit, limité dans le temps et aux heures d'ouverture du chantier.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une activité de production d'énergie photovoltaïque n'engendre pas d'odeurs en phase d'exploitation et en phase travaux.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de vibrations en phase exploitation. La phase de construction peut engendrer des vibrations en lien avec les travaux et le déplacement des machines.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des vibrations au regard de l'environnement du site.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation, le site ne sera pas éclairé. Le chantier ne sera à l'origine d'aucune émission de lumière.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des émissions lumineuses au regard de l'environnement du site.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un projet photovoltaïque n'est pas de nature à émettre des rejets liquides, ni en phase d'exploitation, ni en phase travaux (construction et démantèlement).
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un projet de parc solaire photovoltaïque n'est pas de nature à engendrer des effluents, ni en phase travaux, ni en phase exploitation.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase d'aménagement engendrera des déchets comparables à ceux observés dans tout chantier d'aménagement, essentiellement inertes. La phase de démantèlement sera à l'origine de déchets plus importants : déchets métalliques (structures, câblage), déchets photovoltaïques (modules, onduleurs, transformateurs) et déchets plastiques (gainés). L'ensemble des éléments sera envoyé vers des filières de recyclage adaptées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard de sa localisation, de l'absence de covisibilités grâce à la présence de haies périphériques, le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle d'implantation du projet est une jachère de plus de 10 ans. Aucune activité agricole n'a été menée sur cette parcelle. La parcelle n'appartient pas à une exploitation agricole.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :



---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet.

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet.

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Volet paysager :

Le site est bordé de haies existantes qui empêchent toutes covisibilités depuis les axes de circulation et d'autres points de vues potentiels. La discrétion du site est maximale.

Habitats naturels :

Les surfaces artificialisées par le projet sont très limitées (bâtiment et pistes techniques), l'impact sur la biodiversité et les habitats sera faible.

Les haies existantes seront maintenues et protégées pendant la phase d'exploitation.

Lors de la phase travaux, des mesures préventives seront mises en place vis-à-vis du risque de pollution, gestion environnementale du chantier, etc.

Santé humaine :

Aucune mesure spécifique ne sera mise en place en dehors des mesures de gestion environnementale du chantier.

En effet, en phase exploitation, un parc photovoltaïque n'est pas susceptible de porter atteinte à la santé humaine car n'est pas à l'origine de rejets, prélèvements, vibrations, risques sanitaires, etc.

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est conforme à la politique nationale et régionale en faveur de l'accélération des énergies renouvelables et de la baisse des émissions de CO<sub>2</sub> de 50% à l'horizon 2030.

Le site d'étude est localisé sur un site abandonné, sans vocation agricole depuis une quinzaine d'années. Il ne se situe pas au sein de zones de servitudes environnementales réglementaires. Les impacts paysagers sont minimes grâce à la présence d'une ceinture végétale le long des axes de circulation.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 Carte des Zonages Réglementaires Environnementaux (N2000, ZNIEFF 1 et 2), Arrêté de protection biotope, réseau hydrographique, zones humides [sans objet], ZRE [sans objet], PNR [sans objet]	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 Monuments et sites inscrits ou classés	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexes 10-1, 10-2, 10-3, 10-4 Risques technologiques	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexes 11-1, 11-2, 11-3, 11-4 Urbanisme et historique de la parcelle	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

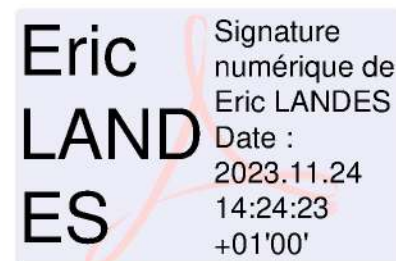
Nom LANDES

Prénom Eric

Qualité du signataire Président d'Essenciel Energies

À Avignon

Fait le 23 / 11 / 2023



Signature du (des) demandeur(s)